

CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE - APPROBATION DES COMPTES 2021

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 57, alinéa 1

Vu les statuts du Centre intercommunal de voirie (CIV), article 9, alinéa 2

Vu l'approbation du compte de fonctionnement du Centre intercommunal de voirie par le Conseil du groupement dans sa séance du 8 avril 2019

Vu le préavis favorable des délégués du Conseil municipal de la Ville d'Onex au groupement du Centre intercommunal de voirie

Vu le rapport de l'organe de contrôle délivré par la fiduciaire PKF Fiduciaire SA

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui, sur 30 Conseillers municipaux présents

1. D'approver le compte de fonctionnement 2021 du Centre intercommunal de voirie, présentant un montant de **Fr. 304'325.19** aux charges, entièrement couvert par la participation des trois communes ;
2. D'approver le bilan s'élevant à **Fr. 352'943.38** à l'actif et au passif.

* * *

Signature :